

Appel à Candidature (Relance)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chef de Département Administratif** relevant du Pôle des Unités Médicales.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Développement des Compétences/DRH, du secrétariat du Pôle des Unités Médicales, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
Chef de Département Administratif Pôle des Unités Médicales	-Chef de Département ayant une ancienneté(*) d'au moins 1 an dans le poste ; Ou -Chef de l'Administration Générale ayant une ancienneté(*) d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou -Chef d'Agence, Chef de Division et assimilé ayant une ancienneté(*) d'au moins 3 ans dans le poste.	-Connaissance de l'organisation du Pôle des Unités Médicales et du fonctionnement des Unités Médicales ; -Connaissance de la réglementation régissant les marchés publics ; -Maîtrise de la comptabilité budgétaire ; -Maîtrise des outils de la gestion des ressources humaines ; -Maîtrise de l'outil informatique ; -Maîtrise des outils d'analyse et de reporting ; -Capacité à assurer l'interface avec les différents intervenants et partenaires internes et externes ; -Capacité à assurer un rôle de conseil et d'assistance auprès des diverses entités du PUM ; -Capacité à encadrer, animer et superviser une équipe de travail ; -Capacités organisationnelles ; -Qualité relationnelle ; -Capacités d'analyse et de synthèse des données.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse : aac2022@cns.ma au plus tard le **14 Fevr 2022** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Hassan BOUBRIK
Directeur Général